



Parquet de

REQUISITION A EXPERT ET PRESTATION DE SERMENT

L'an mil neuf cent le jour du
mois de

Nous, officier du ministère public près
le tribunal de officier de police judi-
ciaire en territoire de
première instance d'Usumbura résidant à

En vertu de l'article 53 du Code de Procédure pénale,
Requérons Monsieur

de nous prêter son ministère comme expert dans l'affaire à charge du nommé
..... R.M.P. n°

Nous lui avons donné comme mission :

Examiner le nommé : SINDUKANGWA

**Déterminer la nature et la gravité des coups et blessure
dont il est porteur.**

**Déterminer la durée de l'incapacité temporaire ou éventu-
llement définitive.**

Faire rapport

L'expert requis a accepté cette mission et avant de l'accomplir a prêté le serment
suivant : « Je jure d'accomplir ma mission et de faire mon rapport en honneur et
conscience. »

De tout quoi nous avons dressé le présent procès-verbal.

L'expert requis,

L'Officier du ministère public,
L'Officier de police judiciaire

Le Sous-Complice

LAFFUT R.